



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE D'INTERDICTION PARTIELLE DE  
STATIONNER SUR LA PLACE SALENGRO**

Arrêté de police N° 36/2024 du 22 mai 2024 (ST)

Le Maire de la commune de GUESNAIN,  
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités  
Territoriales,  
Vu la demande écrite formulée par Monsieur Joachim DUMSER,  
responsable jeunesse de la Maison pour Tous de Guesnain,  
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de  
nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors du lavage de  
voitures organisée par la Maison Pour Tous de GUESNAIN, le  
**samedi 01 juin 2024 sur la place Roger Salengro.**

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Le stationnement sur la place Roger Salengro sera interdit le  
**samedi 01 juin 2024** de 08H00 à 18H00 sur une partie de la  
place Roger Salengro qui sera réservée à l'usage exclusif du  
lavage automobiles.

**ARTICLE 2**

Les services municipaux sont chargés de la mise en place des  
barrières et de la signalisation réglementaire.

**ARTICLE 3**

Monsieur le Directeur de la Maison Pour Tous  
Madame la Directrice Générale des Services  
Monsieur le Responsable des services techniques  
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de district de police  
de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de  
l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN,  
le 22 mai 2024

Le Maire,  
Maryline LUCAS

